



Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1.

Débitrice: **Genius International SA**, Sur les Prés 40,
2806 Mettembert
2.

Délai pour contester l'état de collocation:
23.11.2011 jusqu'au 13.12.2011
3.

Délai pour contester l'inventaire:
23.11.2011 jusqu'au 05.12.2011
4.

Remarques:

Dans la liquidation susmentionnée sont déposés
à l'Office des faillites, dès le 23 novembre 2011 :

1.

L'inventaire.

2.

L'état de collocation.

3.

La décision de l'administration de la faillite de ne pas intro-
duire ou provoquer une action en justice, au nom de la masse
concernant les droits litigieux (voir inventaire et état de collo-
cation).

Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti
pour :

1.

Porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir no-
tamment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissab-
les) et de procédure de collocation.

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti
pour :

2.

Intenter une action contre l'état de collocation.

3.

Se prononcer sur la proposition de l'administration de la
faillite d'accepter la décision précitée. Ceux qui gardent le si-
lence sont réputés l'avoir acceptée.

Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de
la masse (art. 260 LP) au cas où l'ensemble des créanciers ne
s'oppose pas dans le délai imparti à la proposition de l'admi-
nistration de la faillite.

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés
à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites du district de Delémont

2800 Delémont

00711635

